

### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET et RENON Messieurs VADOT, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, DAUMAS et RICHAUD.

Absent excusé : Monsieur GROS.

Convocation et affichage : 10/10/2023

Monsieur RAPHAELIAN a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 8.

#### **Objet : PROJET DE BROYAGE DES DECHETS VERTS**

Monsieur le Maire informe les conseillers que la communauté de communes ne réalisera pas le broyage des déchets verts pour les particuliers.

Il propose que la commune mette en place ce service à titre expérimental.

L'entreprise FIGUIERE peut assurer le broyage des végétaux entreposés sur une aire de stockage pour un montant entre 300 et 600 € suivant la quantité du dépôt.

L'aire de stockage pourrait être située sur le terrain municipal à droite du terrain de football. La barrière qui ferme ce terrain pourrait être ouverte pour une période déterminée à la fin de laquelle l'entreprise viendrait broyer les végétaux. Si cet essai est concluant, la commune pourrait pérenniser le broyage 2 fois par an (au printemps et à l'automne).

Monsieur le Maire propose d'ouvrir l'aire de stockage du 02 novembre au 30 novembre pour que les particuliers déposent leurs végétaux.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur ce dossier.

#### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **approuve de mettre en place le service de broyage des déchets verts pour les particuliers,**
- **approuve les conditions présentées ci-dessus par Monsieur le Maire,**
- **dit que l'aire de stockage sera ouverte pour la première fois du 02 novembre au 30 novembre 2023,**
- **autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce service.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, VALBELLE le 24 octobre 2023,

**Le Maire,**

**Pierre-Yves VADOT**



Le secrétaire  
Paul RAPHAELIAN